



# DÉCISION

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

**Décision n° 001272 portant attribution de l'accord-cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement dans le pilotage de projets en vue de la requalification du Quartier Saint-Michel.**

**Publié le 12 mars 2025**

**Vu**, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

**Vu**, la décision n° n° 001241 du 23 octobre 2023 portant attribution de l'accord-cadre relatif à la mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) relogement sur le Quartier Saint-Michel dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage représente les moyens complémentaires et indissociables pour permettre d'appuyer la collectivité quant au pilotage global de la requalification du Quartier Saint-Michel.

**Vu**, la procédure de consultation passée selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique en vue de conclure un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, rémunérés sur bordereau de prix unitaires sans minimum et avec un maximum de 220 000 € HT.

**Vu**, les avis d'appel public à la concurrence n° 24-121780 mis en ligne le 24 octobre 2024 sur le site du BOAMP et n° AO-2444-4096 mis en ligne le 25 octobre 2024 sur le site MarchesOnline.com.

**Vu**, l'article R 2122-2 du Code de la Commande Publique selon lequel l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits.

**Considérant**, qu'aucune offre n'a été déposée à la date de remise des offres fixée le 28 novembre 2024.

**Considérant**, qu'une négociation pouvait être envisagée avec deux candidats potentiels, à savoir :

- Le bureau d'étude GNI+ qui avait retiré un dossier de consultation des entreprises le 25 octobre 2024 à 10h34 et dont les références correspondaient aux besoins exprimés par la collectivité.
- L'Association des Consultants en Aménagement et Développement des territoires (ACAD) dont le responsable, Monsieur René BRESSON, était intervenu le 21 novembre 2024 pour signaler avoir été informé tardivement de la consultation et exprimait son souhait de poursuivre un travail qu'il avait réalisé comme expert en appui de l'équipe d'URBANIS qui avait réalisé l'AMO FLASH pour l'ANAH fin 2023 et début 2024 sur le Quartier Saint-Michel.

**Considérant**, qu'une invitation à négocier a été adressée le 10 décembre 2024 à l'attention de deux prestataires potentiels susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20250312-001272-CC

**Considérant**, qu'aucune offre n'a été déposée à la date de remise des offres fixée le 14 janvier 2025.

Date de télétransmission : 12/03/2025

Date de réception préfecture : 12/03/2025

**Considérant**, qu'au regard de la complexité de l'opération et la nécessité de regrouper les compétences nécessaires Monsieur René BRESSON (RB Conseil) pour a pu présenter une offre adaptée le 6 mars 2025.

**Considérant**, l'offre présentée le groupement constitué par Monsieur René BRESSON (RB Conseil), la SAS AAMO - Agence d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la SERL SJM AVOCATS, la SARL BARRIQUAND & FRYDLENDER, la SARL AOCUBE ARCHITECTURE, SARL VESTECH INGENIERIE, la SARL THERNOVA et la SAS NOVAFLUX INGENIERIE.

**Considérant**, l'analyse de l'offre laisse apparaître que la proposition du groupement recueille la note totale de 83,5 sur 100 avec une note pour le critère technique de 43,5 sur 60 et une note pour le critère de 40 sur 40.

# DÉCIDE

## Article 1<sup>er</sup> et unique :

L'accord-cadre relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'accompagnement dans le pilotage de projets en vue de la requalification du Quartier Saint-Michel est attribué au groupement ci-après désigné :

<b>Mandataire du Groupement</b>
<b>Monsieur René BRESSON (RB Conseil)</b>
<b>SIRET : 310 658 778 00074</b>
2, IMPASSE DU MOULIN 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
<b>Cotraitant</b>
<b>SAS AAMO - Agence d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</b>
<b>SIRET : 823 081 476 000 25</b>
61 COURS DE LA LIBERTE - 69003 LYON
<b>SERL SJM AVOCATS</b>
<b>SIRET : 518 328 828 00042</b>
17 RUE EUGENE TESSIER - 44000 NANTES
<b>SARL BARRIQUAND &amp; FRYDLENDER</b>
<b>SIRET : 790 604 987 00012</b>
15 RUE DE LA PALISSADE - 34000 MONTPELLIER
<b>SARL AOCUBE ARCHITECTURE</b>
<b>SIRET : 751 664 517 00016</b>
98 RUE DE LA DURANCE - 13380 PLAN-DE-CUQUES
<b>SARL VESTECH INGENIERIE</b>
<b>SIRET : 808 543 995 00027</b>
LOT LES HESPERIDES - 26 ALLEE DU DRAGON - 13300 SALON-DE-PROVENCE
<b>SARL THERNOVA</b>
<b>SIRET : 821 379 112 00039</b>
PARC D'ACTIVITES DE NAPOLLON - 399 AVENUE DES TEMPLIERS - 13400 AUBAGNE
<b>SAS NOVAFLUX INGENIERIE</b>
<b>SIRET : 837 841 790 000 12</b>
PARC D'ACTIVITES DE NAPOLLON - 399 AVENUE DES TEMPLIERS - 13400 AUBAGNE

Apt le mercredi 12 mars 2025

Le Maire d'Apt



Par délégation du Maire  
Jean AILLAUD  
Premier adjoint

Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20250312-001272-CC  
Date de télétransmission : 12/03/2025  
Date de réception préfecture : 12/03/2025